



الوكالة الوطنية لتقنين الأنشطة المتعلقة بالقنب الهندي
ⵜⴰⵖⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⵓⵜ ⵜⴰⵖⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⵓⵜ ⵜⴰⵖⴻⵔⴰⵏⵜ
Agence Nationale de Réglementation des Activités Relatives au Cannabis

N° 5746/ANRAC

Rabat, le 04 AOUT 2026

DECISION
APPEL A CANDIDATURE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES ACTIVITES RELATIVES
AU CANNABIS

- Vu le dahir n°1-21-59 du 3 hja 1442 (14 juillet 2021) portant promulgation de la loi n°13-21 relative aux usages licites du cannabis, notamment l'article 31 ;
- Vu le dahir n° 1-23-72 du 9 rabii II 1445 (25 octobre 2023) portant nomination de **Monsieur Mohammed EL GUERROUJ**, Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités Relatives au Cannabis ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°7/2013 en date du 29/04/2013 fixant la procédure de nomination aux fonctions de responsabilité dans les Etablissements Publics ;
- Vu le statut du personnel de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis tel qu'il a été amendé ;
- Vu l'organisation des Services de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis.

DECIDE

Article 1 : L'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis lance un **appel à candidature** pour occuper le poste de **Directeur de la Réglementation et du Contrôle**.

Article 2 : Le poste est ouvert aux candidats ayant exercé dans une Administration Publique ou dans un Etablissement Public ou dans une Entreprise Publique et :

- Ayant un niveau d'enseignement supérieur d'au moins Ingénieur d'Etat ou Administrateur (Bac+5) ou équivalent dans une filière scientifique, et ayant des compétences répondant aux exigences requises du poste à pourvoir ;
- Ayant une expérience professionnelle liée aux compétences exigées dans le secteur public, semi-public ou privé d'au moins 10 ans dont au moins 5 ans dans un poste de responsabilité (Chef de Division, Chef de Département ou équivalent) ;
- Ayant une expérience dans les domaines de la réglementation et du contrôle des circuits de commercialisation.

Article 3 : Les attributions du poste de responsabilité susmentionné sont définies au niveau de la fiche de poste ci-jointe.



الوكالة الوطنية لتقنين الأنشطة المتعلقة بالقنب الهندي
ⵜⴰⵖⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⵓⵜ ⵜⴰⵖⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⵓⵜ ⵜⴰⵖⴻⵔⴰⵏⵜ
Agence Nationale de Réglementation des Activités Relatives au Cannabis

Article 4 : Les candidats intéressés doivent présenter un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Demande manuscrite signée par le candidat, apposée de **l'avis favorable des services compétents des ressources humaines** pour les candidats relevant de la fonction publique ou des Etablissements et Entreprises Publics ;
- Curriculum Vitae ;
- Copie de la Carte Nationale d'Identité Électronique (recto-verso) ;
- Tout document justifiant que le candidat dispose des capacités et des conditions requises pour occuper le poste à pourvoir : Diplôme, attestation de travail justifiant l'expérience demandée (**les expériences au sein des établissements privés doivent être justifiées par une déclaration CNSS**), document justifiant l'ancienneté dans le poste de Chef de Division, Chef de Département ou équivalent ;
- Un projet institutionnel détaillé présentant la vision du candidat pour le poste à pourvoir.

Article 5 : Le dossier de candidature doit être déposé en cinq (5) copies au **Bureau d'ordre** de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis ou envoyé à l'adresse suivante : 59 Rue Oued Moulouya, Agdal, au plus tard le **24 Août 2026 à 16h30min**.

Article 6 : La présente décision sera publiée sur le portail de l'Emploi Public (www.emploi-public.ma).

Article 7 : La date d'entretien sera notifiée par courrier électronique aux candidats présélectionnés et les résultats seront publiés sur le portail de l'Emploi Public et celui de l'ANRAC.

Le Directeur Général de l'Agence Nationale
de Réglementation des Activités relatives
au Cannabis

Signé : Mohammed EL GUEROUJ